

# L a pêche au grand filet à Tahiti. La tradition à l'épreuve du changement

---

Gilles BLANCHET

Ce chapitre se penche sur une activité familière à Tahiti, la capture de chinchards ou *ature* à l'aide de grandes sennes de plage. Il s'appuie sur deux études monographiques réalisées par Paul OTTINO<sup>1</sup> en 1962 et l'auteur (BLANCHET, 1982), vingt ans plus tard. La première étude privilégie un point de vue ethnologique. La seconde s'inscrit dans une approche économique du secteur informel<sup>2</sup> (BLANCHET, 1986) et prolonge la précédente qui lui a fourni une problématique, un schéma d'analyse et des matériaux de référence. Elle l'actualise en adoptant comme elle une démarche attentive aux multiples facettes de la réalité. La majorité des informations ont été recueillies il y a une dizaine d'années et les plus récentes en 1990. Sans vouloir les minimiser, il est moins question ici de se pencher sur les données chiffrées disponibles que de se livrer à une réflexion sur une activité qui semble, jusqu'à présent, avoir réussi à concilier la tradition et la modernité.

Un premier objectif est de la replacer dans le contexte d'évolution rapide qu'a connu Tahiti depuis l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) en 1963 et de savoir si on se trouve en présence d'une activité dynamique, susceptible de fournir des emplois et des revenus à une population toujours plus nombreuse ou s'il s'agit d'une activité résiduelle, condamnée par l'évolution des techniques et des mentalités ?

Un second objectif est de montrer qu'une recherche monographique de caractère empirique, s'appuyant sur des méthodes d'enquête assez simples, peut rivaliser de pertinence avec certaines approches théoriques préoccupées de vérifier le caractère opératoire d'un concept défini à priori et de façon abstraite.

<sup>1</sup> L'auteur traite successivement des conditions de production, de la technique de pêche, de la participation des pêcheurs, de la commercialisation des prises et de la répartition des revenus. En introduction, il précise que son étude « vise à fournir des matériaux bruts, susceptibles d'être repris et développés ultérieurement sous une autre forme à l'occasion d'un travail comparatif ».

<sup>2</sup> Le secteur informel ou non structuré y est abordé à travers des activités productives de petites dimensions débouchant sur des biens et services marchands.



Alors que l'actualité récente montre l'effondrement des grands échafaudages idéologiques passés et des paradigmes qui les accompagnaient, on peut pareillement, en matière de développement, s'interroger sur la validité de schémas qui tendent à plaquer des réalités du monde occidental dans des pays qui n'en font pas partie. Même si on se réfère aux impératifs du marché et au système de valeurs qui lui est propre, il n'apparaît pas nécessairement justifié de sacrifier la tradition à la modernité et de prôner de façon systématique le passage du stade artisanal au stade industriel. Les faits incitent à considérer les changements de façon beaucoup plus nuancée. Comme l'a déjà souligné Alain BABADZAN (1982) aux îles Australes, les comportements et conduites insulaires, dans leur ajustement aux réalités présentes, témoignent d'un double mouvement de rupture et de continuité avec le passé et débouchent sur des compromis précaires, souvent basés sur des malentendus. Ces malentendus ont des conséquences souvent négatives mais parfois positives, comme l'ont souligné Paul BOHANNAN (1966) ou Marshall SAHLINS (1981). On peut donc y voir une synthèse porteuse d'avenir aussi bien que la marque d'un irréductible conflit de valeurs. On peut encore, à l'exemple de Jean-François BARÉ (1985), les envisager comme une dimension banale et contingente des rapports qui se nouent entre systèmes socio-culturels différents.

De telles considérations se situent bien au-delà de ce travail, mais l'incitent à ne pas se contenter de relater les faits observés. L'exposé commence par replacer la pêche au grand filet dans son contexte. Puis, il aborde les changements qui l'ont marquée au cours des trente dernières années et essaie d'en dégager la signification et la portée.

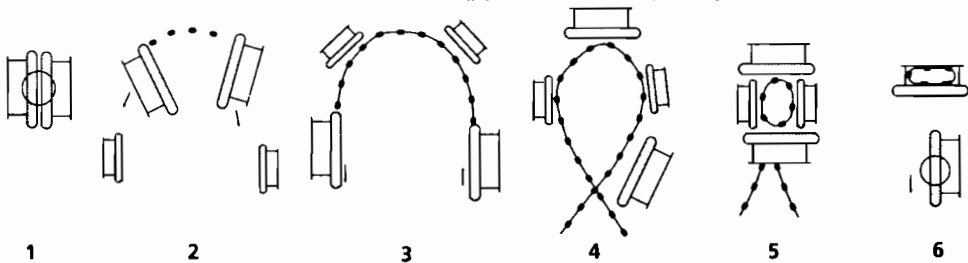
## Caractéristiques de la pêche au grand filet

La configuration du Territoire, composé d'une centaine d'îles dispersées sur une surface égale à celle de l'Europe, explique la place privilégiée qu'y occupe la pêche. Elle n'a cependant qu'une importance économique restreinte, avec moins de 2 000 pêcheurs professionnels et des quantités commercialisées qui ne dépassent pas 2 500 t par an. Les *ature* (*selar crumenophthalmus*) forment une fraction négligeable de ces prises, mais la manœuvre le long des rivages de Tahiti de pirogues pansues et le déploiement sur les plages de sable noir de vastes filets manœuvrés en groupe restent une activité prisée aussi bien qu'un spectacle familial.

### LE DÉROULEMENT DE LA PÊCHE

Les *ature* sont de petits pélagiques de la famille des carangidés qui naissent dans l'océan Arctique, descendent ensuite le long des côtes américaines et remontent, au terme de leur croissance, vers le Japon. On les trouve à Tahiti de novembre à juin, lorsqu'ils se trouvent à un stade intermédiaire entre l'état d'alevin et celui d'adulte. C'est alors qu'ils s'approchent des côtes en bancs compacts et se rassemblent à l'embouchure des rivières, là où se fracture le récif corallien.

Dès qu'ils constatent leur présence, les pêcheurs prennent la mer avec de grands filets câblés (*anave*) disposés à cheval sur de grandes pirogues mises à couple qui, actionnées à la pagaie, vont silencieusement se placer à l'arrière du banc pour lui couper toute possibilité de retraite vers le large. Sur l'ordre du chef de pêche (*tahua*), le filet est jeté à l'eau, en commençant par sa partie centrale pour éviter que la ralingue des plombs ne se mêle à celle des flotteurs. Les pirogues s'écartent lentement l'une de l'autre, sous le contrôle de deux ou trois plongeurs, et manœuvrent de façon à encercler le banc et le rapprocher du rivage. Le filet est alors entrecroisé en forme de boucle et des aussières sont fixées à ses extrémités pour permettre de le halier de la plage. Lorsque la boucle se réduit à la nappe centrale du filet, sa partie la plus profonde et la plus résistante, une pirogue se place à sa croisée et des plongeurs en ligaturent les bords. La partie inférieure est nouée de façon à former une poche (*papare*) et la partie supérieure est arrimée sur les bords du quadrilatère que forment la pirogue, son flotteur et ses bras de liaison. L'ensemble est utilisé comme vivier jusqu'à l'écoulement des prises (fig. 1). Le procédé permet de calmer les poissons et de les commercialiser de façon progressive. La pirogue-vivier demeure sur place comme elle peut être remorquée jusqu'au voisinage du camp de pêche si les conditions ne sont pas favorables. La nuit, un ou deux hommes restent à bord et frappent l'eau de leurs pagaies à intervalles réguliers pour éloigner les prédateurs (raies et requins) et les visiteurs importuns.



- 1 - Le grand filet est transporté sur deux grandes pirogues accouplées.
- 2 - Le filet est lancé à partir des pirogues qui s'éloignent l'une de l'autre et deux petites pirogues les précèdent pour faciliter l'encerclage du banc.
- 3 - Le filet est déployé et les deux petites pirogues se placent en arrière pour participer à la manœuvre du filet.
- 4 - Le filet est refermé en forme de boucle.
- 5 - La boucle est réduite à la nappe centrale du filet et les autres nappes sont récupérées.
- 6 - Le vivier (*papare*) est formé et arrimé à une des grandes pirogues tandis que l'autre regagne la rive.

Figure 1

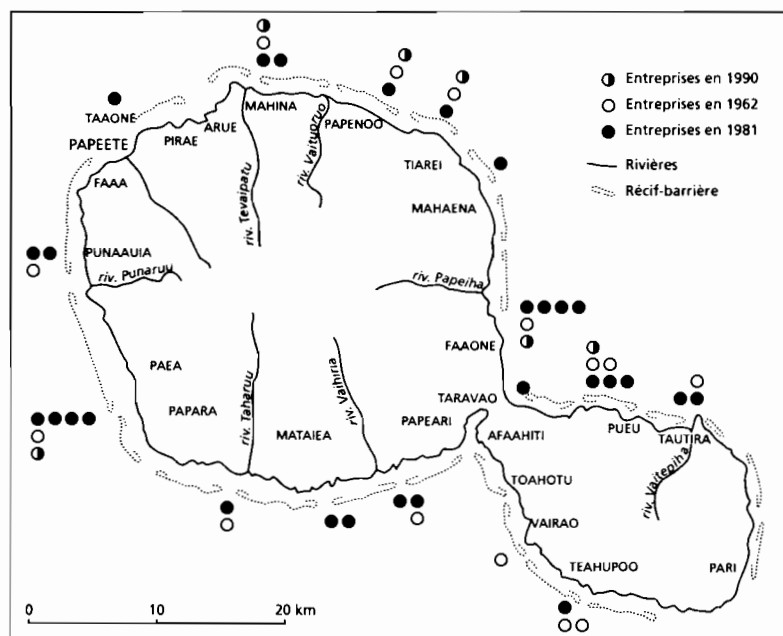
Technique de capture de bancs de *ature* au grand filet.

Dès qu'ils sont débarqués, les *ature* sont conditionnés par les femmes et enfants des pêcheurs et riverains présents. Ils sont lavés et enfilés sur des lanières en écorce par paquets d'un kilo. Une fraction est traditionnellement distribuée aux participants qui reçoivent un ou deux paquets de poissons, parfois plus si la récolte est abondante.

Les montants distribués ne sont pas comptabilisés et n'excèdent pas le dixième des prises. Le reste est acheminé jusqu'au marché municipal de Papeete par les pêcheurs ou des revendeurs spécialisés. En cas de mévente, les poissons sont écoulés à la criée dans les lotissements de banlieue ou sur des étals au bord de la chaussée. Interdit en ville, le procédé est toléré dans le reste de l'agglomération et la route de ceinture qui fait le tour de l'île est jalonnée de tréteaux de bois ou de métal utilisés à cet effet.

## DIVERSITÉ DES ENTREPRISES DE PÊCHE

L'enquête effectuée en 1981 (BLANCHET, 1984) a permis d'identifier 28 entreprises (elles étaient 14 en 1962, fig. 2), repérables à leurs filets étendus à terre, suspendus aux arbres ou disposés sur des tréteaux de bois dans des hangars rudimentaires.



**Figure 2**  
Localisation  
des entreprises  
de pêche au grand filet.

L'équipement de base est le suivant :

- ◆ un grand filet non maillant de 40 à 1 500 m de long, composé de plusieurs nappes de fil câblé en polyamide blanche de 4 m à 18 m de hauteur et de 34 à 35 cm de maille étirée ;
- ◆ un moteur hors-bord de faible puissance (20/25 CV) pour son remorquage sur de longues distances ;
- ◆ une camionnette bâchée pour transporter à terre le filet, les pêcheurs et le produit récolté ;

- ◆ un hangar couvert pour remiser le matériel ;
- ◆ des équipements variés : filets d'appoint, tenues de plongée, cordages et poulies utilisés pour hisser le filet sur la plage.

La plus grande partie du matériel est achetée d'occasion, ce qui permet de comprimer le prix de revient. Sa valeur neuve pouvait être évaluée à 120 000 F en moyenne (25 000 US\$) en 1981, mais rares sont les pêcheurs qui se livrent à un tel investissement. Une dizaine d'entreprises sont également équipées de filets maillants (*parava*) de 10 à 300 m de long et de 3 à 6 m de profondeur qui leur permettent de pêcher sans avoir à déployer le grand filet lorsque les bancs sont peu importants ou la main-d'œuvre réduite. Constitués d'un monofilament bleu pâle, ils sont légers et ont l'avantage d'être quasiment invisibles dans l'eau.

D'autres filets servent à d'autres pêches. C'est surtout le cas sur la côte ouest de l'île où le lagon est plus développé et où les pêcheurs exercent leur activité tout au long de l'année, variant leur matériel et leurs techniques en fonction des espèces recherchées (thons, poissons perroquets, poissons volants...). Sur la côte est, plus abrupte et sauvage, la saison des *ature* finie, les pêcheurs se reconvertissent dans l'agriculture et l'artisanat (vannerie).

Un tiers des grands filets recensés n'ont pas été utilisés en 1981. D'autres ne l'ont été que partiellement, les pêcheurs ne se servant que d'une partie de leurs nappes. Au total, à peine la moitié de leur surface a été opérationnelle, phénomène que les intéressés expliquent par l'absence d'équipe de pêche, la concurrence de pêcheurs individuels, la raréfaction des poissons ou des problèmes de santé.

L'aptitude et la personnalité des propriétaires de filet, qui ont en moyenne une cinquantaine d'années, jouent un rôle crucial. Près de la moitié vivent à l'occidentale et affichent une relative aisance financière. Les autres sont immergés dans un environnement local où jouent davantage les relations de parenté. Sans être vraiment des notables, presque tous ont une position influente sur le plan local. Les circonstances qui les ont portés à la tête de leur affaire sont variables : un tiers en ont hérité, un tiers ont d'abord été pêcheurs, un tiers enfin se sont lancés dans ce type de pêche sans expérience préalable. Ces circonstances se répercutent sur la conduite des entreprises et, sur les 28 propriétaires recensés, 12 étaient pêcheurs professionnels, 7 dirigeaient leur exploitation sans intervenir dans les opérations de pêche et 9 déléguaient leurs responsabilités à un chef de pêche.

Indépendamment de sa position au sein de l'exploitation — propriétaire, parent ou simple salarié — le chef de pêche est la cheville ouvrière de l'entreprise. De lui dépendent le bon usage du matériel, le niveau des captures et la cohésion de l'équipe généralement formée de 4 à 6 piroguiers et de 2 ou 3 plongeurs.

Il arrive que d'autres pêcheurs participent aux opérations de pêche à bord de pirogues de plus petite taille, mais, la plupart du temps, les concours se limitent à ceux que fournissent sur la plage parents, amis et riverains. Leur nombre est plus élevé lorsque le filet est jeté dans la commune d'origine des pêcheurs ou lorsque parents et voisins apportent leur concours le week-end. Il est aussi

fonction de l'importance du banc capturé et de la durée de manœuvre du filet, les riverains étant d'autant plus nombreux que les opérations se prolongent. En 1981, on pouvait estimer à 200 personnes l'effectif permanent mobilisé et à 250 personnes la main-d'œuvre d'appoint.

Composition des équipes	Entreprises de pêche	
	Nombre	%
Famille dominante	14	50
Famille minoritaire	3	11
Membres non apparentés	8	28
Entreprises sans équipe	3	11
Total	28	100

**Tableau 1**  
Caractéristiques familiales des entreprises de pêche au grand filet (1981).

À cette date, la majorité des entreprises ont toujours un caractère familial. Le noyau de l'équipe de pêche se compose de *fetii*, proches parents et alliés ou parfois simples voisins. Dans les exploitations les plus importantes, les liens de parenté jouent moins, mais les fonctions-clés de chef de pêche et de plongeur restent dévolues au propriétaire du filet et à ses enfants.

Une dizaine d'entreprises appartiennent à des bailleurs de fonds ou à des propriétaires de souche chinoise. C'est en leur sein que la compétence et le professionnalisme viennent le plus souvent remplacer les relations familiales. Ils permettent d'éviter les difficultés (brouilles, disputes ou *pe'a pe'a*) liées aux relations familiales et autorisent une répartition des tâches et un fonctionnement plus efficaces. Ils sont aussi un facteur de compression du personnel et poussent certaines équipes à faire de la surenchère et à passer d'un propriétaire à l'autre, pour peu qu'il leur offre des conditions plus avantageuses.

Le mouvement de professionnalisation des équipes, que relevait déjà Paul OTTINO (1965 : 65-67)<sup>3</sup>, ne s'est pas étendu à la gestion des entreprises, qui restent administrées de façon empirique et n'ont toujours pas de comptabilité digne de ce nom. Leurs dirigeants se souviennent de leurs principales dépenses et en conservent parfois des pièces justificatives. Mais ils ne se soucient pas de planifier l'achat et l'amortissement de leur matériel et préfèrent se le procurer d'occasion plutôt que de s'endetter. Un faible nombre ont bénéficié des crédits de la banque locale de développement sans en avoir vraiment assimilé l'esprit. Soucieux d'autonomie, ils s'astreignent à rembourser leurs prêts de façon anticipée ou, forts d'un patronage politique, refusent d'honorer les échéances prévues. La plupart n'ont qu'une vision fragmentaire de leurs frais, qu'ils griffonnent sur des bons de caisse et déduisent ponctuellement de leurs ventes. Les pêcheries dirigées par leur propriétaire ne se différencient pas sur ce plan de celles où celui-ci n'est qu'un bailleur de fonds. En 1981, un seul dirigeant s'astreignait à tenir une sorte de livre journal où il consignait tout ce qui concernait la marche de son exploitation. Mais il n'établissait pas le compte d'exploitation qui lui aurait permis d'avoir une vue d'ensemble de son entreprise, d'en évaluer la rentabilité et d'en infléchir éventuellement le cours.

<sup>3</sup> Cette professionnalisation du métier de pêcheur commence à se marquer au début des années soixante dans les entreprises les plus importantes. moindre rôle de la parenté dans les équipes de pêche, répartition des pêcheurs en catégories déterminées (plongeurs, piroguiers, plagistes) avec dévalorisation progressive de la dernière catégorie qui représentait autrefois une source importante de revenus.

**Tableau 2**  
Rôle des propriétaires  
d'entreprises de pêche  
au grand filet (1981).

Rôle principal	Entreprises	
	Nombre	%
Apporteur de capitaux	9	32
Chef de pêche	12	43
Gestionnaire	7	25
Total	28	100

Les entreprises dirigées par des pêcheurs sont souvent à la limite de la rentabilité avec des équipes instables, un matériel sous-utilisé et des dirigeants âgés, sans successeur assuré. Ce sont aussi celles qui font le plus preuve de souplesse et d'adaptabilité, la famille assurant le relais d'une équipe défaillante et les dirigeants ajustant leur conduite aux nécessités du moment.

Les entreprises appartenant à de simples apporteurs de capitaux disposent comparativement d'un matériel moderne et coûteux et d'équipes plus performantes. Mais leur rentabilité exige des captures importantes et régulières et un impondérable, comme le départ du chef de pêche et de son équipe, entraîne *ipso facto* l'arrêt des activités.

Les pêcheries les plus dynamiques sont finalement celles où le dirigeant ne se contente pas de pêcher ou de fournir des capitaux, mais se soucie de gestion et sait s'ajuster à une conjoncture volatile. Elles se caractérisent par un taux élevé d'utilisation d'un matériel restreint et sont presque toutes dirigées par des propriétaires d'origine asiatique. Ceux-ci paraissent moins dépendants de leur environnement en matière d'obligations coutumières. Ils paraissent aussi moins sensibles aux considérations de prestige et n'affichent guère de comportements ostentatoires (BLANCHET, 1982 : 58-61).

Ces disparités illustrent la diversité des situations en même temps qu'elles témoignent d'une transformation progressive de l'activité.

## Les transformations de la pêche au grand filet

Les décennies qui viennent de s'écouler ont en effet été fertiles en changements et ces changements se sont répercutés sur le matériel et les techniques de capture comme sur les pêcheurs et leur environnement.

### UN LENT MOUVEMENT DE DÉCLIN

Une rétrospective des entreprises et de leur fonctionnement montre une détérioration progressive de la situation.

Les quantités commercialisées sur les marchés municipaux sont passées d'une moyenne annuelle de 149 t au début des années soixante à 62 t à la fin des années soixante-dix et 25 t seulement à la fin des années quatre-vingts,



période où leur montant n'est plus que le sixième de ce qu'il était en 1960. En trente ans, les ventes ne représentent plus que 3 % des ventes de poissons du large (au lieu de 24 %) et 1 % de l'ensemble des ventes (au lieu de 13 %).

L'évolution des pêcheries, plus contrastée, va dans le même sens (fig. 2). Elles étaient 14 en 1962, réparties pour moitié sur la côte ouest et pour moitié sur la côte est, pour moitié dans l'île (Tahiti Nui) et pour moitié dans la presqu'île (Tahiti Iiti). Elles sont deux fois plus nombreuses en 1981, pour de simples raisons conjoncturelles liées aux facilités de crédit qui leur ont été accordées dans le cadre d'une politique de relance des petites activités. Elles dominent alors sur la côte est et leur ancienneté moyenne n'est plus que de dix ans au lieu de seize vingt ans plus tôt. Cette embellie est de courte durée et en 1990 on ne compte plus qu'une demi-douzaine d'entreprises, 5 sur la côte ouest, 1 sur la côte est et 1 dans la presqu'île, là où se trouvaient autrefois les plus prestigieuses d'entre elles.

Si on ventile les ventes sur le marché, on remarque que les apports moyens par entreprise sont passés en trente ans de 12 à 2 t. L'analyse faite en 1981 de quelques exploitations jugées représentatives indique que, pour une entreprise équipée de matériel neuf, le seuil de rentabilité ne peut être atteint qu'avec des ventes annuelles d'au moins 5 t de poissons. Ces chiffres donnent la mesure des difficultés que rencontrent la plupart des dirigeants, même lorsqu'ils recourent au marché de l'occasion pour se procurer tout ou partie de leur matériel.

## UNE VOLONTÉ DE MODERNISATION

La diminution des captures et du nombre des entreprises ne peut pourtant pas être imputée à l'inertie et au manque de souplesse des pêcheurs qui font preuve de dynamisme et ont su adopter les nouveaux matériels et les nouvelles techniques qui se trouvaient à leur portée.

La modernisation des pêcheries s'est opérée de façon progressive et continue.

Le fil de coton avec lequel les vieilles chinoises fabriquaient encore les filets au début des années soixante a cédé la place, à la fin de la décennie, à du fil câblé de nylon fabriqué industriellement. Les nappes ont d'abord été importées de France et d'Allemagne fédérale puis d'Asie du Sud-Est, de Taiwan en particulier, avec l'inconvénient d'une qualité inférieure et l'avantage de prix compétitifs.

Les pirogues en bois ont été délaissées au profit de pirogues en contreplaqué moins lourdes, moins coûteuses, plus maniables et plus faciles à construire. Elles ont disparu sur la côte est, exposée au vent et au ressac, et ne subsistent plus que dans le lagon de la côte ouest. Deux artisans spécialisés continuent de les construire, mais leur clientèle se raréfie et il leur est de plus en plus difficile de trouver des troncs de taille suffisante dans les essences résistant aux chocs et à un séjour prolongé dans l'eau (manguier, bois de fer...) (BLANCHET *et al.*, 1987).

La physionomie des grands filets s'est également modifiée et leur taille a augmenté, une évolution rendue possible par la légèreté et le faible encombrement du nylon par rapport au coton. En vingt ans, leur longueur moyenne a doublé et est passée de 450 m à 900 m. Cela n'exclut pas de fortes variations

d'une entreprise à l'autre. Certains dirigeants, en effet, préfèrent avoir des filets de dimensions réduites qu'ils manœuvrent plusieurs fois par jour avec une équipe restreinte. D'autres optent pour des filets de plus de 1 000 m de long qui leur permettent, en principe, d'encercler des bancs considérables. Mais la diminution des captures, la constitution malaisée d'équipes de pêche, la moindre participation des riverains et une mobilité plus faible autour de l'île rendent leur utilisation aléatoire<sup>4</sup> (OTTINO, 1965 : 71). Pour les mêmes raisons, les entreprises recourent de plus en plus à des filets maillants, plus faciles à utiliser et qui leur permettent de continuer à pêcher et de faire face à la concurrence de pêcheurs individuels équipés de filets du même type.

## LA CONCURRENCE DES FILETS MAILLANTS

Depuis une quinzaine d'années, en effet, s'est développée une technique alternative de capture qui fait appel à des filets plus légers, bon marché et peu encombrants. Il ne s'agit plus d'encercler les poissons et de les capturer vivants, mais de leur barrer la route et de les prendre par les ouïes. Les filets ne dépassent guère 200 à 300 m de long et ont une maille étirée de 45 mm. Leur emploi s'est généralisé sur la côte ouest où les eaux sont moins agitées et où l'habitat plus dense rend la commercialisation des prises plus facile. Les pêcheurs interviennent seuls ou accompagnés d'un voisin ou d'un membre de leur famille (épouse, enfant...). Ils se déplacent à bord de petites pirogues à moteur, posent leur filet dès qu'ils ont repéré la présence de poissons et vont le relever une ou deux heures plus tard. Les *ature* capturés sont aussitôt conditionnés et vendus le long de la route de ceinture près du lieu de pêche. La clientèle est composée de gens du voisinage et de passants qui regagnent leur domicile après une journée de travail en ville. Les quantités capturées se sont élevées en 1981 à une vingtaine de tonnes, le quart des quantités vendues cette année-là.

Bien que la qualité des poissons, qui se sont débattus dans les mailles du filet, soit moindre, ce mode de pêche concurrence directement les grands filets car il se pratique à une échelle individuelle et n'exige qu'un matériel réduit. En plus d'une petite embarcation dotée d'un moteur hors-bord dont sont équipés la plupart des riverains, le seul équipement nécessaire est un petit filet de nylon qui peut être amorti en quelques sorties, pour peu qu'elles soient fructueuses. Ce faible coût explique son succès auprès de pêcheurs professionnels et amateurs qui s'y livrent le soir ou le week-end comme activité de complément ou comme loisir. Effectuée aux mêmes endroits que la pêche au grand filet, la pêche au filet maillant a l'avantage de la simplicité et de la rapidité. Elle s'achève avant que le grand filet ait eu le temps d'être déployé et elle en dissuade l'emploi dans la mesure où le bruit des moteurs fait fuir et disloque les bancs de poissons qu'il est alors vain d'essayer d'encercler.

À la différence de la pêche au grand filet qu'encadrent aujourd'hui des règles précises, elle s'est développée en dehors de toute réglementation et continue, pour une part, d'y échapper. Une telle situation ne manque pas de provoquer des conflits entre pêcheurs. Ils finissent par se régler à l'amiable par l'entre-

<sup>4</sup> Paul OTTINO souligne déjà l'existence de filets d'une longueur excessive qui obligent leurs propriétaires à multiplier les coups de filet et à courir après le poisson pour assurer la survie de leur exploitation.

mise de responsables locaux ou d'agents du service territorial de la Pêche, mais s'ajoutent aux autres difficultés que rencontre la pêche au grand filet pour en obérer l'avenir.

## Un avenir fortement compromis

Ces problèmes, qui sont loin de leur être spécifiques, s'expliquent aisément si on les replace dans leur contexte.

### UNE ADAPTATION DIFFICILE À UN CONTEXTE CHANGEANT

La brusque accélération de l'ouverture sur l'extérieur du Territoire depuis le milieu des années soixante a entraîné une modification profonde des structures et des comportements sociaux. L'emprise de la tradition s'est estompée et le salariat et la circulation monétaire se sont substitués à l'autoconsommation et aux prestations de services réciproques. L'accroissement des revenus et de la consommation a fait de l'argent l'étalon des valeurs et a eu pour conséquence un individualisme accru et un climat de concurrence où ne font plus office de garde-fous les obligations coutumières et une tradition de solidarité.

Il en résulte un accroissement des situations conflictuelles et inadaptées auxquelles il est fait face en se référant aux normes nouvelles comme aux normes anciennes. Ces ajustements empiriques laissent souvent les problèmes en suspens, qu'il s'agisse de l'accès aux champs de pêche, de l'activité de pêche proprement dite ou de la gestion des pêcheries.

### Une multiplication des conflits sur les lieux de pêche<sup>5</sup>

La réglementation des champs de pêche offre un exemple de ce télescopage du passé et du présent et des problèmes qui peuvent en résulter. En témoignent les conflits qui opposent les pêcheurs lorsqu'ils se rendent sur les lieux de pêche en invoquant, les uns la liberté de mouvement posée en principe par la législation moderne, les autres une tradition lointaine où la propriété des riverains englobait les eaux du lagon et s'étendait jusqu'au récif-barrière.

Au départ, les utilisateurs de grands filets se sont contentés d'intervenir dans le district où ils résidaient. Mais, au fur et à mesure que s'est fait sentir l'aiguillon de la concurrence et qu'augmentait la taille de leurs filets, ils ont débordé sur les districts voisins et ont fini par se déplacer tout autour de l'île. Les réactions de mécontentement des riverains ont eu raison de cette tendance et les pêcheurs se sont de plus en plus cantonnés dans les limites de leur commune d'appartenance, à moins d'être expressément invités à se rendre dans un autre lieu.

<sup>5</sup> Les conflits entre pêcheurs ne sont pas nouveaux. Paul OTMNO en fait lui-même état et les attribue à des considérations culturelles plus qu'à des facteurs économiques (volonté de défi, souci de prestige, survivance d'anciennes conceptions relatives à la propriété des zones du littoral ou des champs de pêche (OTMNO, 1965 : 23).

Lieux de pêche	Entreprises					
	1962		1981		1990	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Commune de résidence	2	14	19	76	5	83
Autres communes	12	86	6	24	1	17
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>100</b>	<b>25*</b>	<b>100</b>	<b>6*</b>	<b>100</b>

(\*) Entreprises opérationnelles.

**Tableau 3**

Localisation des entreprises et lieux de pêche.

Au temps où les propriétés familiales s'étendaient de la montagne au récif, les eaux du lagon faisaient l'objet de droits de pêche coutumiers. La colonisation les a rendus caducs, mais les villageois n'en ont pas moins le sentiment d'avoir des droits privilégiés sur le lagon et le récif qui s'étendent devant eux. Ils le font sentir aux pêcheurs d'autres communes qui leur rétorquent que la mer fait partie du domaine public.

Il en résulte des altercations dont les conséquences peuvent être fâcheuses. À la fin des années soixante-dix, trois propriétaires de filets de Paea contraints de pêcher à l'extérieur de la commune — la passe de Paea est étroite, soumise à de violents courants et souvent obstruée par les branchages que charrie la rivière Orofero en crue — ont dû interrompre leur activité devant les mesures de rétorsion adoptées par les riverains. Les filets du premier ont été brûlés à Afaahiti, ceux du second détruits à l'acide à Arue. Quant au troisième qui, un matin à l'aube, avait encerclé un banc considérable de poissons dans la baie de la Punaru à Punaauia, il n'a pu regagner la rive où s'étaient massés les pêcheurs de la localité, armés de ciseaux et de couteaux, prêts à saccager son filet. La médiation du chef du service de la Pêche qui habitait dans les parages lui a permis de sortir de ce mauvais pas, moyennant l'abandon aux riverains du quart de ses prises. Mais la plainte, qu'il a déposée après l'incident, n'a jamais eu de suite.

Deux autres utilisateurs de grands filets, qui avaient constitué un vivier en mer près de la passe de Tiarei, ont vu leurs filets déchirés et des milliers de poissons s'en échapper. Mahina, l'un des champs de pêche les plus réputés, a été pendant plusieurs années le théâtre d'affrontements entre propriétaires de grands filets résidant dans la commune et pêcheurs venus de villages moins favorisés (Mahaena, Tiarei, Faaone, Punaauia ou Paea). Depuis 1980, on assiste à une recrudescence de ces conflits qui, désormais, opposent moins les entreprises à d'autres entreprises qu'à des individus équipés de filets maillants.

Pour y remédier, les autorités territoriales ont demandé aux dirigeants du service de la Pêche d'élaborer avec les intéressés et les élus locaux un projet de réglementation de la pêche dans les eaux lagonaires. Une première réunion avec les pêcheurs a réaffirmé le principe d'une liberté totale, qu'il s'agisse de l'accès aux champs de pêche ou des engins de capture employés. Elle a même dressé un calendrier horaire instituant un usage alterné des filets maillants (de 17 h à 5 h) et non maillants (de 5 h à 17 h). Une réunion avec les autorités municipales a

abouti à des conclusions opposées, la majorité étant d'avis de réserver les territoires de pêche d'une commune à ses seuls résidents. Le service territorial de la Pêche a pris acte de ces divergences et présenté un projet général de réglementation qui reprend le calendrier horaire proposé par les pêcheurs. Le texte a reçu l'aval du Conseil de gouvernement en novembre 1979 et été ratifié par l'Assemblée territoriale en décembre 1988. Il n'est toujours pas appliqué.

## L'affaiblissement du caractère communautaire de la pêche

D'autres difficultés résultent de la diminution et de la transformation du caractère collectif de la pêche. Le recours à de grandes sennes de plage manœuvrées en groupe s'inscrit, selon toute vraisemblance<sup>6</sup>, dans le sillage des pêches traditionnelles dont témoigne la « pêche au caillou » de Bora Bora, aujourd'hui devenue un spectacle organisé pour les touristes et visiteurs de marque. Le recours à de grands filets est pourtant relativement récent et le premier d'entre eux, long de 400 m, aurait été constitué en 1909 par un ancien chef de Tautira. Leur mise en œuvre n'en fait pas moins appel à des groupements économiques à base de parenté, d'alliance et de communauté de résidence et, comme l'écrit Paul OTTINO (1965 : 70), au début des années soixante, « il est frappant de constater à quel point les anciens principes structurels de l'organisation sociale se maintiennent peu altérés et déterminent la formation de groupements liés à des activités qui n'ont rien de traditionnel »<sup>7</sup>.

On assiste aujourd'hui à l'effritement de ces groupements, qu'il s'agisse de la mise en commun du matériel de pêche, de la formation des équipes ou de la participation villageoise. Les associations provisoires (*tapiri*) entre propriétaires de grands filets sont devenues exceptionnelles et il est de plus en plus difficile de constituer des équipes de pêche. En 1981, 10 pêcheries sur 28 en étaient dépourvues. Trois ne s'étaient pas servies de leur grand filet pour cette seule raison. Trois avaient pu le faire le week-end en faisant jouer la solidarité familiale. Une avait eu recours à un groupe de pêcheurs spécialisés dans la capture de poissons-perroquets (*pahoro*). Les trois dernières avaient dû se rabattre sur leurs filets maillants.

La difficulté à recruter et à conserver une main-d'œuvre homogène et solidaire n'est pas nouvelle et s'explique par une représentation du temps qui privilégie les efforts ponctuels et la polyvalence des intéressés. Mais aujourd'hui, s'y ajoutent la disparition de la vie communautaire et la désaffection des jeunes pour un travail ingrat à la rentabilité incertaine. C'est en tout cas ce que déplorent des entrepreneurs âgés qui se désolent de voir leur affaire péricliter, faute d'être reprise en mains par leurs enfants qui préfèrent la sécurité d'un emploi salarié en ville.

Le caractère saisonnier de la pêche est un autre facteur limitant. D'une année sur l'autre, il n'est pas sûr que soient disponibles des équipiers qui ont dû se mettre à la recherche d'une autre occupation dans l'intervalle. Autrefois, dans le cadre d'une vie communautaire où chacun participait aux différentes tâches de l'existence quotidienne, les propriétaires s'attachaient de façon perma-

<sup>6</sup> Comme le remarque l'ethnologue Marie-Claire Bataille, la pêche au grand filet semble relever du même principe que les pêches à la guirlande autrefois pratiquées dans de nombreuses îles de Polynésie. Elle en serait une adaptation technique liée à l'introduction de matériaux nouveaux : passage de la guirlande végétale au filet de coton puis de nylon. (communication personnelle de l'auteur)

<sup>7</sup> Paul OTTINO voit dans les groupements de pêche des personnes rassemblées autour d'un individu en vue d'une activité déterminée et liées à lui par des liens de consanguinité et d'alliance, sur le modèle des « action groups » décrits par Otto Blehr aux îles Feroe. L'extension de l'organisation familiale aux personnes résidant dans le voisinage (que traduit le terme tahitien de « *fetii* » appliqué aux parents, alliés ou personnes étrangères avec lesquelles on se trouve en relations suivies et confiantes) se justifierait par la dispersion des individus et les règles d'exogamie prévalant en Polynésie.

nente leur équipe. Rares sont aujourd'hui ceux qui peuvent se permettre d'assumer un tel fardeau. Seuls deux ou trois villages éloignés de Papeete comme Pueu ou Faaone ont encore des équipes à dominante familiale qui se recomposent chaque année au moment de la saison des *ature*.

Efficace quand il est à la base du fonctionnement de la société et lui sert de socle, le facteur de parenté ne l'est plus dans une société marchande qui obéit aux exigences d'un marché anonyme et concurrentiel. Dans les entreprises dotées d'équipes de pêche, la famille continue néanmoins de jouer un rôle important et, dans deux cas sur trois, les fonctions-clés de chef de pêche et de plongeur restent confiées au propriétaire de l'exploitation, à ses fils légitimes ou adoptifs (*fa'amu*) ainsi qu'à ses gendres. Ce partage de responsabilités se conçoit sur le plan du capital engagé, mais se justifie moins sur celui de sa mise en valeur, dans la mesure où il s'exerce souvent à contrecourant du processus de rationalisation et de professionnalisation de l'activité.

On ne peut toutefois réduire la parenté à une relique du passé venant compromettre l'ajustement à la situation présente. C'est moins son influence qui diminue que sa nature et son rôle qui se transforment, avec le glissement de la famille élargie à la famille nucléaire et le passage d'un mode de vie communautaire convivial à un mode de vie individuel plus anonyme. En se restreignant, la cellule familiale acquiert une cohérence qui lui permet de pallier, au moins partiellement, l'affaiblissement des liens et relations dont le village était autrefois le siège. De nouvelles solidarités se font jour. Certaines peuvent avoir un caractère circonstanciel lorsque la restriction des aires de pêche fait coïncider famille et résidence. D'autres peuvent avoir une dimension tactique lorsque des responsables de grands filets invoquent la localité d'origine de leur épouse ou d'un de leurs pêcheurs pour aller y jeter leur filet.

La tendance dominante reste malgré tout une professionnalisation accrue de la pêche qui se traduit par des situations de sous-traitance de main-d'œuvre où le propriétaire du filet est dissocié des pêcheurs rassemblés sous la houlette de l'un d'entre eux.

Le dépérissement du caractère communautaire de la pêche trouve une autre illustration dans les concours apportés de l'extérieur. Alors qu'en 1960, certaines pêches pouvaient mobiliser une centaine de personnes, la participation actuelle se limite souvent à la seule équipe de pêche. Il ne saurait toujours être question de refuser le concours bénévole des riverains, mais la disponibilité de ceux-ci n'est plus aussi grande et le montant des distributions gratuites n'est plus aussi élevé. Il n'est plus que de un ou deux paquets de poissons alors qu'en 1963, était encore invoqué le principe que « chacun prenne selon sa volonté ». Il n'était guère plus appliqué, mais les quantités distribuées restaient modulées en fonction du nombre de participants et de l'importance de leur famille, et le réseau de distribution était étendu aux personnalités avec lesquelles on souhaitait entretenir de bonnes relations (pasteur, maire, propriétaire riverain...). Cette pratique est devenue aussi rare que celle d'une répartition adaptée aux besoins. Seules trois entreprises en milieu rural continuent de doubler le montant des quantités distribuées lorsque le participant appartient à une famille nombreuse. À l'inverse, dans les entreprises composées de

pêcheurs professionnels, les distributions sont fonction de la contribution effective des intervenants. Et, lorsque la pêche est bonne, ces avantages en nature peuvent être complétés par une rétribution monétaire, elle-même calculée en fonction du concours apporté.

Cette évolution traduit bien le glissement progressif d'une notion de partage fondée sur une solidarité traditionnelle à celle d'une rémunération individuelle ajustée à la prestation fournie. Les réticences affichées à l'égard du principe de distribution gratuite semblent aller dans le même sens. Pour y échapper, une proportion croissante de pêcheurs évitent de ramener leur filet sur la plage et constituent un vivier en mer même si les captures ne le justifient pas<sup>8</sup>. Il est vrai qu'avec la diminution des prises, les distributions absorbent parfois une grande partie du produit récolté. Il est vrai aussi que les pêcheurs peuvent être amenés à constituer un vivier pour la simple raison qu'il n'y a pas de volontaires sur la plage pour halier le filet.

### **Une gestion empirique et un défaut d'assistance**

Tous ces facteurs militent en faveur d'une gestion plus efficace des exploitations, qui se trouve malheureusement contrariée par l'idée que s'en font leurs responsables et l'absence de soutien des autorités compétentes.

Les insulaires se représentent toujours le propriétaire du grand filet comme un personnage exerçant une responsabilité collective et une sorte de magistère moral. Cette image prévaut chez les pêcheurs qui prennent le relais d'un membre de leur famille ou succèdent à un autre pêcheur à la tête d'une exploitation. Elle domine aussi chez les fonctionnaires et cadres qui décident d'y investir leurs économies. Les uns et les autres se lancent dans l'achat de grands filets sur la base de présomptions rarement étayées par les faits et, dans leurs motivations, il arrive que le souci de prestige l'emporte sur l'exigence de rentabilité. Un sentiment de solidarité familiale pousse également quelques-uns à y voir une opportunité de reconversion pour un parent ou un débouché pour un de leurs enfants.

Un tel état d'esprit ne peut qu'entretenir l'empirisme qui prévaut en matière de gestion. Faute de savoir estimer leurs prix de revient et de pouvoir peser sur les prix de vente sur les marchés municipaux, faute de maîtriser les quantités pêchées et vendues — dont les fluctuations souvent brutales se répercutent sur leurs revenus — beaucoup adoptent un comportement en dents de scie. Au lendemain d'une importante rentrée de fonds, ils se procureront des équipements que la marche de l'entreprise ne justifie pas. Au terme d'une saison infructueuse ou face à des difficultés imprévues, ils vendront leur matériel et se tourneront vers des activités plus prometteuses, encouragés en cela par leur éclectisme et une appréciation à courte vue de la marche de leur exploitation.

Le même pragmatisme joue en matière de commercialisation. Face à l'expansion de l'agglomération de Papeete et face à une détermination autoritaire des prix de vente sur les marchés municipaux jusqu'en 1980, les pêcheurs ont multiplié les points de vente le long de la route de ceinture et organisé des ventes ambulantes en banlieue. Pour bénéficier de la rente de situation résultant

<sup>8</sup> Il est d'usage de ne constituer un vivier en mer que si les prises excèdent 500 kg de poissons.

d'une mise en relation directe de l'offre et de la demande (environ 1/3 du prix de vente), certains ont mis sur pied des réseaux de collecte et se sont transformés en revendeurs. Ces initiatives apparaissent comme autant de tentatives pour pallier la dégradation de la situation engendrée par la hausse des coûts, l'accroissement de la concurrence et la diminution des captures. Mais elles ne sont que des pis-aller, en l'absence de soutien des autorités responsables.

Ce défaut d'assistance s'explique par le fait que la pêche au grand filet ne figure pas parmi les activités défavorisées et n'est pas considérée comme prioritaire dans une politique tournée vers des secteurs plus porteurs et plus sensibles sur les plans économique et social. L'intérêt porté à la fin des années soixante-dix aux activités de petites dimensions a cependant eu des retombées dont ont profité les entreprises. La création en 1976 de sociétés de caution mutuelle leur a permis d'accéder au crédit bancaire et d'améliorer leur équipement. Mais les mêmes facilités ont permis aux pêcheurs individuels de se doter de moteurs hors-bord, d'embarcations et de filets maillants. Peut-être même peut-on y voir le point de départ de la concurrence sévère que se livrent aujourd'hui les uns et les autres ?

La nouvelle réglementation répartissant le temps de pêche entre grands filets non maillants et petits filets maillants s'efforce bien de concilier les deux modes de capture. Mais les services techniques territoriaux sont réservés à l'égard des grands filets qu'ils considèrent comme dépassés et générateurs de conflits. Ils n'hésitent pas à marquer leur préférence pour une pêche artisanale individuelle qui est plus facile à contrôler, leur pose moins de problèmes et correspond mieux à l'actuel mode de vie.

### UN AVENIR PAVÉ D'INCERTITUDES

On peut donc craindre que le déclin de la pêche au grand filet ne se poursuive et ne s'accroisse. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que c'est moins l'activité qui est menacée que le fondement sur lequel elle s'appuie. Les difficultés rencontrées ne sont pas d'ordre technique et ne concernent ni le mode de capture, ni l'équipement utilisé, ni même le personnel employé, tous domaines dans lesquels l'adaptation s'est faite sans problèmes. Le fil synthétique s'est substitué au fil de coton et les filets de fabrication artisanale ont été remplacés par des produits industriels plus performants. Le bois des embarcations a fait place à du contreplaqué et une main-d'œuvre abondante et polyvalente est en train de s'effacer devant des équipes réduites et spécialisées. Le circuit de ramassage et de commercialisation s'est lui-même organisé et les distributions gratuites ont été subordonnées aux services rendus et le champ d'intervention des pêcheurs circonscrit.

Tous ces ajustements techniques n'ont pas réussi à retourner la situation, car c'est le soubassement même de l'activité qui s'effrite. Sur le plan technique, l'accroissement des moyens mis en œuvre et l'augmentation des capacités de capture s'opèrent au détriment de la ressource qui se raréfie<sup>9</sup>. Sur le plan social, c'est la dimension humaine de l'activité qui se transforme et, de communautaire, solidaire et rurale, tend à devenir individuelle, concurrentielle et périurbaine. Et, à certains

<sup>9</sup> Les raisons de cette diminution des ressources ne sont pas connues avec certitude. Outre une pollution des côtes, elle est probablement le signe d'une surexploitation grandissante à l'intérieur des eaux territoriales comme au large où les ature sont capturés comme appâts pour la pêche industrielle.



égards, le développement d'une pêche à dominante personnelle apparaît comme le corollaire du déclin d'une pêche à dominante collective.

Une telle évolution ne se fait pas du jour au lendemain, de façon linéaire et tranchée. Elle se produit, au contraire, de manière progressive ou par à-coups, avec des avancées et des reculs, des ambiguïtés et des contradictions. C'est ce qui explique probablement les paradoxes que met en évidence un parallèle entre la pêche au grand filet et la pêche au filet maillant. Soucieux de pouvoir continuer à accéder à leurs champs de pêche, ceux qui ont coutume d'utiliser de grands filets se prévalent de la liberté mise en avant par le législateur moderne, alors que les nouveaux utilisateurs de filets maillants se réfèrent à une tradition révolue réservant les eaux du lagon aux riverains. Parallèlement, la transformation des anciens rapports, dont témoigne la professionnalisation de la pêche au grand filet, voit sa portée réduite par le développement anarchique d'une pêche de moindre envergure dont les protagonistes sont souvent des amateurs. À l'heure où les pêcheurs au grand filet commencent à moins tenir compte des facteurs de parenté et de résidence, ce sont les utilisateurs de filets maillants qui s'appuient sur la famille et les relations de voisinage.

À cela, s'ajoute l'indifférence dont fait preuve l'administration à l'égard d'une activité dynamique et collective pourtant conforme à la politique d'organisation et de rationalisation des activités halieutiques qu'elle cherche à mettre en place. En toute rigueur, la pêche au grand filet mériterait d'être préférée à une activité individuelle qui ne répond pas aux orientations officielles, échappe aux obligations coutumières et transgresse la réglementation en vigueur.

Ces paradoxes et difficultés sont probablement à mettre au compte d'une transformation des réalités et des comportements plus rapides que les mentalités et les institutions appelées à les traduire dans les faits. Ils illustrent les incertitudes d'une société dont l'évolution a été si rapide qu'elle hésite sur la voie à suivre, un pied dans le passé, un autre dans le futur.

## Conclusion

On ne peut finalement apporter que des éléments de réponse aux questions posées. Jusqu'ici la pêche au grand filet a fait preuve de dynamisme et a réussi à intégrer les changements qui en modifiaient les conditions d'exercice. Elle l'a fait sans difficultés apparentes et son histoire offre l'image d'une activité moderne mise en œuvre dans le cadre d'une organisation de type traditionnel.

Mais le processus d'industrialisation et l'enclenchement d'un déterminisme économique qu'entrevoyait Paul OTTINO (1965 : 7, 72), en s'appuyant sur les théories de la croissance alors en vogue, ne se sont pas concrétisés. Le problème aujourd'hui concerne moins l'activité que l'armature sociale sur laquelle elle s'appuie, au point qu'on peut se demander si le signe le plus tangible de la souplesse et de la faculté d'adaptation des pêcheurs n'est pas précisément leur conversion à un mode de pêche personnel qui épouse les lignes de force selon lesquelles se structure la société polynésienne.

La pêche au grand filet ne semble pas pour autant condamnée. À considérer l'attachement que continuent à lui porter les insulaires, on peut penser qu'elle continuera d'être pratiquée, mais le sera de plus en plus comme une activité de complément et de loisir dont le caractère collectif et convivial viendra témoigner d'une tradition et d'une époque révolues. Elle n'aura plus, en termes de quantités capturées, qu'une importance anecdotique. La raréfaction et l'augmentation du prix des *ature* (ils se vendent trois fois plus cher frais qu'en conserve) ajoutées à l'évolution des habitudes alimentaires font qu'ils ne jouent déjà plus qu'un rôle subsidiaire dans l'alimentation quotidienne. Ils continuent, par contre, d'intervenir dans le « *maa Tahiti* », ce repas familial traditionnel que les Polynésiens n'ont plus les moyens et le temps de préparer que le dimanche et qui acquiert de ce fait une valeur symbolique croissante.

On peut aussi imaginer qu'avec un soutien et un encadrement appropriés, les entreprises deviendront le vecteur d'une activité artisanale plus performante. Mais l'évolution des années écoulées et les malentendus qui pèsent sur la pêche au grand filet ne plaident guère en ce sens.

## Références bibliographiques

BABADZAN (A.), 1982 - *Naissance d'une tradition : changement culturel et syncrétisme religieux aux îles Australes (Polynésie française)*. Orstom, coll. Trav. et Doc. n° 104, 313 p.

BARE (J.-F.), 1985 - *Le Malentendu Pacifique*. Paris, Hachette, 276 p.

BLANCHET (G.), 1982 - *Un aspect de la pêche artisanale en Polynésie française : les grands filets à ature de Tahiti*. Tahiti, Orstom, coll. Notes et Doc. n° 6, 168 p.

BLANCHET (G.), 1984 - *Un exemple de petite production marchande en Polynésie française : la pêche aux ature dans l'agglomération de Papeete*. Paris, Cah. Orstom, sér. Sci. Hum., vol. XX n° 1 : 89-106.

BLANCHET (G.), 1986 - *Croissance induite et développement autocentré en Polynésie française : l'évolution*

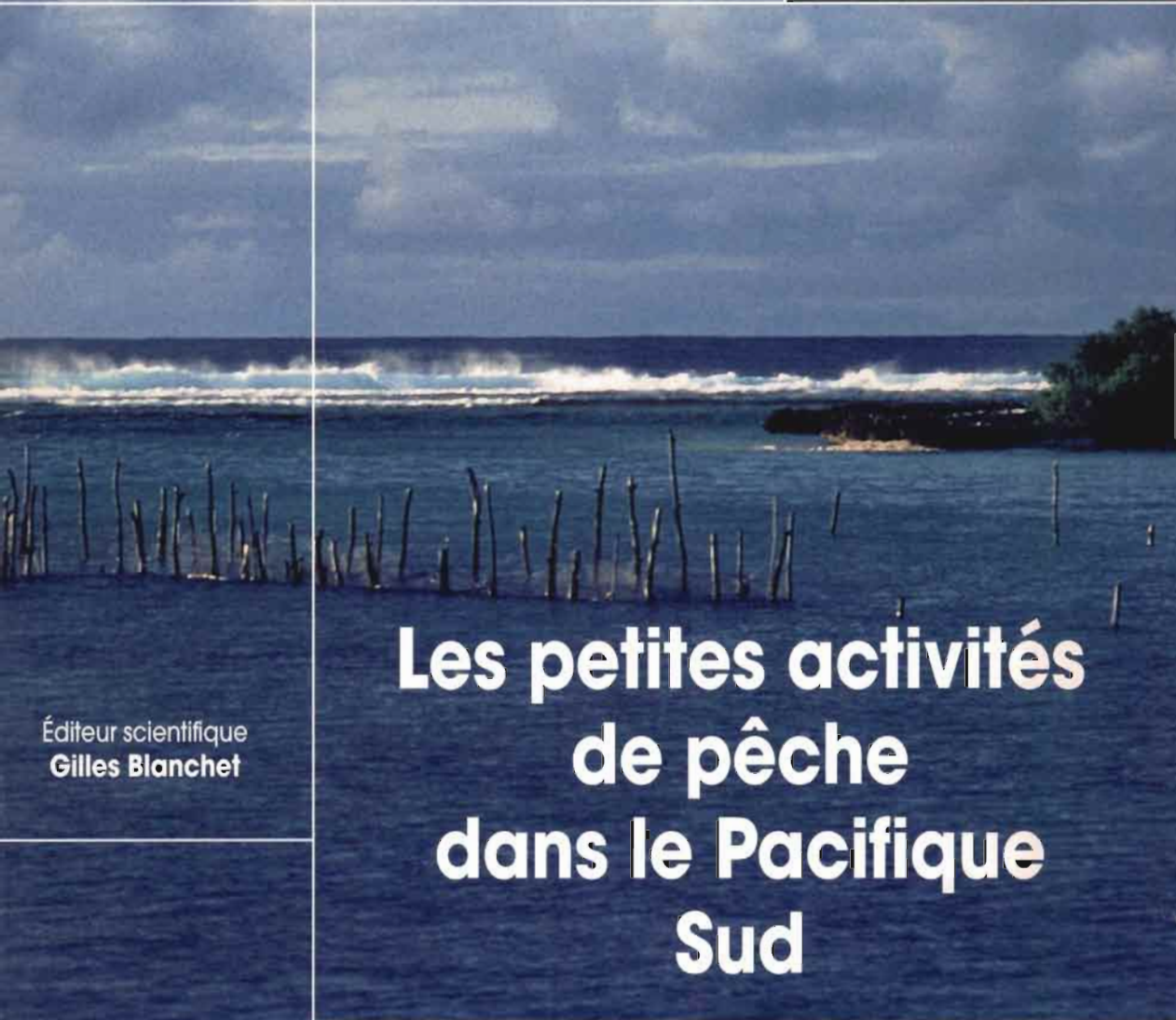
*de l'économie et le rôle de la petite production marchande*. Thèse de doctorat d'État en sciences économiques, université de Rennes I.

BLANCHET (G.), BOREL (G.), PADOAFAITE (J.), 1987 - *Petite construction navale et pêche artisanale en Polynésie française*. Tahiti, Orstom, coll. Notes et Doc. d'océanographie n° 34, 100 p.

BOHANNAN (P.), 1966 - *Tiv Economy*. Evanston. Northwestern University Press.

OTTINO (P.), 1965 - *La pêche au grand filet à Tahiti*. Cah. Orstom, sér. Sci. Hum., vol. II, n° 2.

SAHLINS (M.), 1981 - *Historical Metaphors and Mythical Realities ? Structures in the Early History of the Sandwich Islands Kingdom*. Association for Social Anthropology in Oceania. The University of Michigan Press. Ann Arbor, 64 p.



# Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud

Éditeur scientifique  
**Gilles Blanchet**

**IRD**  
Éditions



<b>Sommaire</b> .....	5
<b>Avant-propos</b> .....	7
Gilles BLANCHET	
<b>Présentation (français-anglais)</b> .....	11
Gilles BLANCHET	

## **Facteurs de changement et politiques de développement**

---

Pêches pré-européennes et survivances en Polynésie française .....	27
Éric CONTE	
Pêche et pêcheurs aux îles Tonga : facteurs sociaux et culturels de changement .....	41
Marie-Claire BATAILLE	
Développement et extension de l'espace de pêche en Polynésie française .....	63
Gildas BOREL	
L'homme et la mer à Wallis et Futuna .....	83
Frédéric ANGLEVIEL	
La petite pêche villageoise à Vanuatu : bilan d'un recensement .....	93
Gilbert DAVID	
Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie .....	119
Isabelle LEBLIC	

### **Réflexions à partir d'études de cas**

La pêche autour des dispositifs de concentration de poissons à Vanuatu . . . . .	145
Espérance CILLAUREN	
Les lacs de Riiki. Réflexions sur une aquaculture traditionnelle à Nikunau (Kiribati). . . . .	161
Jean-Paul LATOUCHE	
Pêcheur ou agriculteur ? Le compromis communautaire de Mitiaro aux îles Cook . . . . .	175
Jean-Michel CHAZINE	
La pêche au grand filet à Tahiti. La tradition à l'épreuve du changement . . . . .	185
Gilles BLANCHET	
<b>Bibliographie</b> . . . . .	203
<b>Résumé</b> . . . . .	207
<b>Summary</b> . . . . .	208
<b>Liste des auteurs</b> . . . . .	209